

## UNE INITIATIVE PUBLIQUE POUR PRODUIRE UNE ÉNERGIE LOCALE RENOUVELABLE

Le développement des énergies renouvelables fait partie des grands enjeux actuels pour relever le défi de la transition écologique.

Le SDEEG, via sa SEM Gironde Energies, propose une prise en charge complète des études, travaux, de l'exploitation et du financement des projets photovoltaïques.

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS

La France s'est fixée l'objectif de multiplier par 4 la production d'énergie photovoltaïque d'ici 2028.

**500 M<sup>2</sup>** de panneaux solaires sur toiture ou sur parking alimentent **40 foyers** en électricité.

**3 hectares** de panneaux au sol alimentent **1200 foyers** en électricité.



# TOITURES

## PRINCIPE

Utiliser la toiture de vos bâtiments communaux existant ou en construction pour produire de l'électricité grâce à des panneaux solaires.

## LES AVANTAGES

- une prise en charge complète des études, de l'investissement et des coûts d'exploitation
- une opportunité au cours d'une rénovation ou du désamiantage de la toiture ou au moment d'une construction
- un loyer lorsque les coûts de construction et de raccordements le permettent.



## CARACTÉRISTIQUES REQUISES

- surface supérieure à 500 m<sup>2</sup>
- tout type de bâtiment
- absence de masque (arbres, antenne...)
- bâtiment pouvant supporter le surpoids des panneaux (+15-18 kg/m<sup>2</sup>).

## MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Une étude de production et d'intégration au bâtiment est réalisée
2. La collectivité accorde un bail ou une autorisation d'occupation sur la toiture
3. Gironde Energies se met en relation avec celui qui réalise ou rénove la toiture pour intégrer les panneaux à l'autorisation d'urbanisme (PC)
4. Les travaux et l'exploitation de la centrale sont totalement pris en charge par Gironde Energies. La collectivité peut percevoir une redevance d'occupation
5. La centrale en état de fonctionner revient à la collectivité au bout de 20 ans ou est démantelée.

# PARCS SOLAIRES AU SOL

## PRINCIPE

Valoriser les surfaces délaissées, les friches ou les anciennes décharges, en y installant des panneaux solaires photovoltaïques.

## LES AVANTAGES

- la valorisation d'un foncier non utilisé (terrain clôturé, entretenu)
- un loyer à l'hectare pour le propriétaire
- des retombées fiscales pour les collectivités
- la production voire l'autonomie énergétique de la commune (selon le nombre d'habitants) : les électrons issus de la centrale solaire sont consommés en priorité par les habitants ou acteurs économiques de la commune
- une démarche participative locale : possibilité pour les habitants de la commune d'investir dans le projet pour toucher une rémunération
- une démarche d'intégration environnementale et paysagère.



## CARACTÉRISTIQUES REQUISES

- terrain à usage non agricole et forestier (ancienne décharge, ancienne carrière...)
- règlement d'urbanisme susceptible d'évoluer pour permettre d'accueillir ce type d'équipement (en zonage NPV ou EnR...).

## MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Une étude de production et un budget prévisionnel
2. Le propriétaire accorde un bail sur l'emprise de la centrale
3. Études techniques et environnementales
4. Mise en conformité du document d'urbanisme et demande d'autorisation d'urbanisme (PC)
5. Négociation de la revente de l'électricité (tarif garanti par l'État ou sur le marché)
6. Les travaux et l'exploitation de la centrale sont totalement pris en charge.
7. La centrale en état de fonctionner revient au propriétaire au bout de 30 ans ou est démantelée.

# PARKINGS-OMBRIERES

## PRINCIPE

Utiliser les parkings ou aires de loisirs de votre commune afin de produire une électricité de proximité : covoiturages, commerces, stades, sites touristiques, bouledromes, cimetières, salles des fêtes, écoles...

## LES AVANTAGES

- une prise en charge complète des études, de l'investissement et des coûts d'exploitation
- un confort pour les usagers du parking ou du site (protection contre les intempéries, couverture d'un marché)
- une possibilité d'intégrer des bornes de recharge pour véhicules électriques.

## CARACTÉRISTIQUES REQUISES

- surface de 500 m<sup>2</sup> soit 40 places couvertes
- absence de masques (arbres, antenne...)
- pas d'usage incompatible (fête foraine...)

## MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Une étude de production et d'implantation de la structure est réalisée
2. La collectivité accorde un bail ou une autorisation d'occupation sur l'emprise de l'ombrière
3. Demande de l'autorisation d'urbanisme (PC)
4. Les travaux et l'exploitation de la centrale sont totalement pris en charge
5. La centrale en état de fonctionner revient à la collectivité au bout de 30 ans ou est démantelée.



# COUVERTURE DE TERRAINS SPORTIFS

## PRINCIPE

Construction d'une couverture de terrains sportifs (tennis, city-stade, gymnase) à un coût réduit pour la commune grâce aux recettes d'électricité d'une toiture photovoltaïque.

## LES AVANTAGES

- un projet clé en main porté, prise en charge par **Gironde Energies**
- un coût du bâtiment réduit grâce aux recettes de la toiture photovoltaïque

## CARACTÉRISTIQUES REQUISES

- une surface de 1300 m<sup>2</sup> : 2 terrains de tennis, un city-stade...
- absence de masques (arbres, antenne...)

## MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Élaboration d'un plan de financement par Gironde Energies
2. La collectivité accorde une autorisation pour construire le bâtiment
3. Demande de l'autorisation d'urbanisme (PC)
4. Rétrocession du bâtiment à la commune à l'issue de sa construction
5. L'exploitation de la toiture photovoltaïque reste à la charge de Gironde Energies
5. La centrale en état de fonctionner revient à la collectivité au bout de 30 ans ou est démantelée.





## LE SAVIEZ-VOUS

LES PANNEAUX SOLAIRES PRODUISENT EN 6 MOIS L'ENERGIE NECESSAIRE A LEUR FABRICATION

ILS ONT UNE DUREE DE VIE SUPERIEURE A 30 ANS

UN BILAN CARBONE MAITRISÉ, DES PANNEAUX ÉVALUÉS PAR CERTIFICATS

UN MODULE PHOTOVOLTAIQUE A BASE DE SILICIUM EST RECYCLABLE A 95 %

L'ECO-ORGANISME PV CYCLE ([www.pvcycle.fr](http://www.pvcycle.fr)) ORGANISE LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES PANNEAUX EN FIN DE VIE

## LES ACTEURS

### LE SDEEG



Les collectivités peuvent s'appuyer sur le savoir-faire du SDEEG qui intervient dans des domaines connexes au montage des projets EnR. Le SDEEG regroupe les 535 communes de Gironde qui adhèrent à ses différentes compétences : électricité, gaz, éclairage public, transition énergétique, achat d'énergies, bornes de recharge pour véhicules électriques, urbanisme, défense extérieure contre l'incendie... Le SDEEG est Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité pour le compte des 279 communes de sa concession qui représentent 780 000 habitants. Dans ce cadre, il a de nombreuses relations avec les acteurs locaux de la distribution d'électricité et les entreprises de travaux publics intervenant dans ce domaine. Enfin le SDEEG maîtrise des démarches d'obtention des autorisations administratives et environnementales. En effet, le SDEEG instruit 3000 actes par an (Certificats d'urbanisme, Permis de Construire...) pour le compte de 80 communes, il conseille les collectivités sur la faisabilité technique et financière de leur document d'urbanisme, il met en comptabilité les Plans Climats Air Territoriaux (PCAET) et les documents d'urbanisme...

### LA SEM



Créée à l'initiative du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde en 2019, la Société d'Économie Mixte GIRONDE ENERGIES est dédiée au développement et à la réalisation de projets de production d'énergies renouvelables, en mobilisant les ressources locales au bénéfice des territoires. Les actionnaires de la SEM sont le SDEEG (59%), la Banque des Territoires (20%), Arkea (7%), la Caisse d'Épargne (7%) et le Crédit Agricole (7%). Forte d'un savoir-faire en matière de réalisation de centrales photovoltaïques sur toiture, en ombrière ou au sol, elle met à disposition toutes ses compétences auprès des collectivités locales. GIRONDE ENERGIES s'associe également avec des acteurs privés pour développer des projets structurants pour les territoires de parc photovoltaïque, d'unité de méthanisation ou encore de station BIO GNV (Gaz Naturel pour véhicules).

### OMBRIERES DE GIRONDE



Ombrières de Gironde est né d'un partenariat entre la SEM Gironde Energies, et Terra Energies, qui est une structure régionale mettant en œuvre la politique de développement des énergies renouvelables de la région Nouvelle-Aquitaine et See You Sun, constructeur d'ombrières. Cette « filiale » de la SEM Gironde Energies porte une partie des projets d'ombrières.

## VOS INTERLOCUTEURS

Sophie **LABATUT**  
Directrice Générale  
de la **SEM Gironde Energie**  
05.56.16.85.50 ou 06.72.30.96.81  
[sophie.labatut@sdeeg33.fr](mailto:sophie.labatut@sdeeg33.fr)

Mathieu **ECHEVERRIA**  
Responsable du service  
**Transition Énergétique**  
05.56.16.13.29 ou 06.82.90.93.60  
[mathieu.echeverria@sdeeg33.fr](mailto:mathieu.echeverria@sdeeg33.fr)

Alain **GEMENT**  
Ingénieur **Energies Renouvelables**  
05.56.16.44.82 ou 06.86.30.34.35  
[alain.gement@sdeeg33.fr](mailto:alain.gement@sdeeg33.fr)

**Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde**  
12 Rue du Cardinal Richaud  
33300 Bordeaux  
05.56.16.10.70 - [contact@sdeeg33.fr](mailto:contact@sdeeg33.fr)  
[www.sdeeg33.fr](http://www.sdeeg33.fr)